



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de TARN et GARONNE

Commune de BRESSOLS

Arrêté municipal n° 2025-023-V

**Portant permission de stationnement,
Impasse des campagnols, en agglomération,
sur le territoire de la commune de Bressols**

Le Maire de la Commune de Bressols,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de Monsieur MOMMAYOU Cédric domicilié 3, impasse des Campagnols à BRESSOLS (82710) en date du 15.09.2025 qui sollicite l'occupation du domaine public sur l'impasse des Campagnols pour permettre la livraison de matériaux et le dépôt d'une benne,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur MOMMAYOU est autorisé à occuper le domaine public et à neutraliser les places de stationnement selon plan joint, pour le dépôt d'une benne et de matériaux **du 10.10.2025 au 13.10.2025 inclus**.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au niveau de l'emplacement réservé pour tous véhicules ne servant pas au déménagement sauf véhicule de secours.

Article 3 : Une signalisation sera mise à disposition du demandeur, qui sera en charge de sa mise en place. Il devra s'assurer du respect de la libre circulation des piétons ainsi que des véhicules de secours.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- M. MOMMAYOU Cédric

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication le : 30.09.2025

A Bressols, le 30.09.2025



Le Maire, Jean-Louis IBRES

EMPLACEMENT RESERVE

